

6

JEKA

pour la légalisation de la signature de
 Mme, Mr, Mlle Johnny FLAMENT et Kalome
 apposée ci-dessous, ci-dessus, ni-contre
 droits perçus.....
 quittance no.....
 Kinshasa, le.....
 LE NOTAIRE DE LA VILLE

ACTE DE CESSION

Je soussigné, **FLAMENT Johnny Jean Marcel**, gérant statutaire et Administrateur,
 de la S.P.R.L JEKA , résidant à Kinshasa / Limete Q.Kingaba, rue Munga n°1636,
 porteur d'un visa d'établissement permanent n°03.215/026.375/D.G.M/03 du 19
 juillet 2003, déclare, par les présentes, céder à RUBI RIVER SPRL (en formation).de
 façon irrévocable, quarante trois permis de recherche minière et d'exploitation
 soumissionnés par la S.P.R.L JEKA au cadastre minier et enregistrés sous le
 n°466/508 dont quittance n° 0039/C-0038/B du 09 juillet 2003 & n° 439/D-0065/C du
 15 Août 2003 dossier n° 347 et annexés à la présente, ce conformément à la décision
 prise par l'Assemblée Générale extraordinaire et de la S.P.R.L. JEKA. En date du 23
 juillet 2003.

Fait à Kinshasa, le... 3 / 11 / 2003

FLAMENT
Johnny

Etienne AMBENA
Notaire
Ambena

C. HEUSKIN
Kalome

Johnny FLAMENT

Etienne AMBENA

Catherine HEUSKIN KALOME